

Budget de fonctionnement de l'exercice 2021

Préavis N°17/2016-2021

Lausanne, le 6 octobre 2020

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2021.

2. Considérations générales

Suite à l'entrée en vigueur, en date du 1^{er} janvier 2020, de la loi cantonale sur le transport de personnes à titre professionnel, la gestion des autorisations B et C, ainsi que des VTC est du ressort du Canton. Il s'ensuit que l'encaissement des émoluments est moindre et que le projet de budget de l'Association présenté pour 2021 est déficitaire pour la deuxième année consécutive. A cela s'ajoute le fait que le Comité de direction a, en raison de la pandémie du Covid, décidé d'accorder une réduction de Fr. 200.- par permis de stationnement à faire valoir en principe sur le renouvellement des concessions en 2021.

3. Budget 2021

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
<u>Charges</u>	707'000.00	716'000.00	700'824.65
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	20'000.00	20'000.00	19'386.00
Autres honoraires	8'000.00	12'000.00	7'482.45
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	5'000.00	10'000.00	2'500.00
Tâches de secrétariat du Conseil de l'Association	2'500.00	2'500.00	2'790.00
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	5'000.00	5'000.00	0.00
Honoraires extraordinaires	0.00	0.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	1'000.00	1'000.00	0.00
Annonces, documentation, divers	200.00	200.00	456.65
Frais divers de l'Association	2'000.00	2'000.00	5'080.55
Rémunération des organes de l'Association	2'500.00	2'500.00	1'680.00

Frais bancaires			649.00
Charges extraordinaires			0.00
Revenus	646'000.00	692'000.00	807'167.30
Contribution des 12 communes membres de l'Association (fr. 1.90 par habitant)	482'000.00	480'000.00	479'064.10
Emoluments (taxes diverses)	36'000.00	28'000.00	148'780.00
Redevances d'utilisation du domaine public (212 concessions)	128'000.00	184'000.00	175'818.00
Recettes diverses			3'505.20
Résultat d'exploitation			
Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"			106'342.65
Récapitulation			
Total des charges	707'000.00	716'000.00	700'824.65
Total des revenus	646'000.00	692'000.00	807'167.30
Résultat d'exploitation	-61'000.00	-24'000.00	106'342.65

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 17/2016-2021 du Comité de direction du 6 octobre 2020;

où le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'arrêter, pour l'exercice 2021, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges : fr. 707'000.00
 Revenus : fr. 646'000.00
 Résultat d'exploitation : fr. -61'000.00

Au nom du Comité de direction

Le président
 Pierre-Antoine Hildbrand



Le secrétaire
 Pascal Stoer

